

## DECISION DU PRESIDENT D2022-059

**Objet : Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité – Accord-cadre mono-attributaire relatif à la réalisation coordonnée d'une étude d'impact et d'études environnementales connexes dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan – Lot n°5 : Etude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération**

Le **Président** de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2185-1,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

**Vu** la délibération CM2021/12/17/18B du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** l'arrêté du président n°2022/26 du 7 février 2022 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence n°22-14322 publié le 29 janvier 2022 au BOAMP,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence n° 2022/S022-055186 publié le 1er février 2022 publié au JOUE,

**Vu** la date limite de réception des offres fixée au lundi 28 février 2022 à 12h00,

**Vu** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 15 avril 2022 ayant constaté l'infructuosité de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la réalisation coordonnée d'une étude d'impact et d'études environnementales connexes dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan – Lot n°5 : Etude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération,

**Considérant** la nécessité de déclarer sans suite la procédure relative Accord-cadre mono-attributaire relatif à la réalisation coordonnée d'une étude d'impact et d'études environnementales connexes dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan – Lot n°5 : Etude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération, **pour cause d'infructuosité** (aucune offre n'ayant été déposée à l'issue de la période de publicité),

## DECIDE

**Article 1 :** De déclarer sans suite la procédure formalisée de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la réalisation coordonnée d'une étude d'impact et d'études environnementales connexes dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Poudrierie-Hochailles à Livry-Gargan – Lot n°5 : Etude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération.

**Article 2 :** La présente décision de déclaration sans suite n'entraîne aucune incidence financière en raison de l'abandon de la procédure.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier

Fait à Paris, le **16 MAI 2022**

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER

Directeur général des services

